

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance 20 mars 2026 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le vingt mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Fabrice VALTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VALTON, Mme THEVENET, M. ROOSE, Mme JENNY, M.BLANCHARD, Mme DURAND, M.DUTARTRE, Mme MORISOT, M.TERRIER,

Secrétaire de séance : M. TERRIER

M. VALTON ouvre la séance et propose M. TERRIER comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 7
OBJET : ÉLECTION DU MAIRE**

M. VALTON Fabrice déclare se porter candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin à bulletins secrets le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

A obtenu :

- M. VALTON Fabrice : neuf voix

M. VALTON Fabrice ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé maire.

**DÉLIBÉRATION N° 8
OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à 2 le nombre d'Adjoints au Maire.
- **Abstention : 0**
- **Vote contre : 0**
- **Vote pour : 9**

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

DÉLIBÉRATION N° 9
OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme DURAND Dominique déclare porter la candidature de sa liste d'adjoints.

(Mme DURAND Dominique 1^{ère} adjointe – M. DUTARTRE Alexis : 2^{ème} adjoint)

Au premier tour de scrutin à bulletins secrets le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

A obtenu :

- Liste conduite par Mme DURAND Dominique : neuf voix

La liste portée par Mme DURAND Dominique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 9

DÉLIBÉRATION N° 10
OBJET : FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE A SA DEMANDE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **FIXE** l'indemnité de fonction du maire à 27.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DÉCIDE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 9

DÉLIBÉRATION N° 11
OBJET : FIXATION DE L'INDEMNITÉ DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE QUE :**

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 9,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 9,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 9

DÉLIBÉRATION N° 12

OBJET : FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU CONSEILLER DELEGUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une indemnité de fonction à M BLANCHARD Michel conseiller délégué aux travaux et la voirie communale par arrêté du 20 mars 2026,
- **FIXE** l'indemnité de fonction de ce conseiller délégué à 3.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 9

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Maire annonce la clôture de la séance à 20h37